



Séance du 26 octobre

Présent.es : Mmes JUSZCZAK, LESUEUR, GUERIN, NEVEU-FILLAULT  
MM. ROCHER, AUCLIN, OCHAB, BRISSEAU, LAFAIRE

Absent.es excusé.es ayant donné procuration : Mme TERRIEN à Mme NEVEU, Mme PAZARKIC à Mme  
JUSZCZAK - M. CHAMPIGNY à M. ROCHER

Absent : M. DANIEAU Jean Michaël

Séance du 16 novembre

Présent.es : Mmes JUSZCZAK, TERRIEN, PAZARKIC, GUÉRIN, NEVEU-FILLAULT,  
MM. CHAMPIGNY, ROCHER, BRISSEAU, DANIEAU, LAFAIRE, OCHAB

Absent.e excusé.e ayant donné procuration : Mme : LESUEUR Mélissa à François OCHAB

Absent excusé : M. Renaud AUCLIN

Sommaire

Les travaux du Conseil .....1 & 3

L'Actu & les News .....3-4

Agenda..... 5



Le quorum ayant été atteint à chaque séance, ces dernières ont débuté à 19h



Séance du 26 octobre

**Révision du PLUi - Modification des zonages**

Madame le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) fait actuellement l'objet d'une procédure de modification car la CCTVV envisage de modifier le règlement écrit, le zonage ou les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Cette modification porterait sur :

- des corrections d'erreurs matérielles dans le document,
- des modifications des listes des éléments à protéger, des bâtiments pouvant changer de destination, des emplacements réservés,
- de la modification du zonage (sans réduire la zone agricole ou la zone naturelle et forestière),
- des modifications des OAP et/ou du règlement écrit.

Après discussion, les élu.es ont décidé des modifications suivantes :

- Parcelles B90 à B94 et B97 et parcelle B558 : maintien du zonage actuel en 1AUh. Les élu.es ont bien noté la nécessité de modification de l'OAP pour baisser le nombre de logements prévus toutefois sans volonté d'augmentation de la densité
- Parcelles B86 à B89: Passage de ces parcelles en 1Aue pour création d'un espace "vert" pouvant comporter une partie "ludique" pour enfants, en raison de la densification résidentielle prévisionnelle de cette zone en complément de celle composant la cité Val Touraine Habitat,
- Parcelle D496 dans le bourg : maintien en zone 1AUh,
- Proposition de protection des bois en les classant en Zone Naturelle Protégée (refus du classement en espace boisé protégé), de façon à laisser toute latitude d'exploitation aux propriétaires, et éviter tout risque de mitage éolien,
- Maintien des parcelles ZE 70 à 74 et ZE 188 (terrain des Blutières) en ZA
- Maintien de la parcelle ZM 136 en changement de destination (zone déjà recensée comme tel en 2018 mais qui n'a pas été reportée dans le PLUi (erreur matérielle),
- Maintien des zones NI et AI.

1AUh  
Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

1AUE  
Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement

NI  
Secteur naturel comprenant des équipements de loisirs et/ou touristique

AI  
Secteur agricole permettant une diversification touristique de l'agriculture

**Classement des bois du territoire communal en Zone Naturelle Protégée**

Dans le cadre du sujet précédemment traité, Madame le Maire rappelle la nécessité de protéger les bois du territoire communal afin d'éviter tout mitage éolien sur la commune, tout en préservant les droits d'exploitation des propriétaires. A ce titre, elle propose donc de les classer en Zone Naturelle Protégée (et non en espaces boisés classés, classement qui avait déjà été refusé par les élu.es. Ce classement renforcerait la sauvegarde des bois par rapport au risque d'installation de projets éoliens, mais interdirait cependant toute construction, quelle qu'elle soit. Les parcelles classées en zone inondable, et sur lesquelles aucune construction ne peut s'édifier de toute façon, ne sont pas concernées.

Dans ce cadre, après examen du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- demande à Madame le Maire de saisir la CC-TVV afin d'inscrire une nouvelle zone (Zone Naturelle Protégée) en tant que corridor écologique prioritaire au niveau des règlements graphique et écrit du PLUi - le contenu de ce dernier restant à définir
- décide d'inscrire l'ensemble des bois du territoire communal au classement Zone Naturelle protégée (sans classement en espace boisé protégé), de façon à laisser toute latitude d'exploitation aux propriétaires, et éviter tous équipements et installations d'intérêt collectif (ICPE<sup>1</sup>, éolien, ...) qui peuvent présenter des dangers graves pour la protection de la nature et de l'environnement
- propose de mieux préserver et d'améliorer la qualité paysagère des boisements, de protéger les espèces animales et végétales dans leur milieu naturel et d'assurer la fonctionnalité de la continuité écologique avec les territoires voisins, objectifs conformes au projet d'aménagement et de développement durable

Les annexes relatifs à ce sujet sont consultables en mairie.

<sup>1</sup> ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



## Modification de la longueur de la voirie communale

Madame le Maire explique que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

A ce jour, le linéaire appartenant à la commune s'élève à 28 358 ml, chiffre calculé à partir du recensement datant de 2016. Ce tableau, qui n'existait pas avant cette date, a été créé afin que la voirie communale soit bien définie et recensée. Cet état des lieux permet également de programmer les réfections de voirie dans le temps.

Lors d'un récent contrôle, il s'est avéré que la voie communale 72, située au lieu-dit la Guicheraie, d'une longueur de 167 ml a été omise dans le calcul. Il convient donc d'y ajouter ces mètres supplémentaires, portant le total de la longueur de la voie communale à 28 525 ml.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine ce nouveau linéaire.

## Location des salles des fêtes - Définition de la tarification vin d'honneur

Mme le Maire expose qu'une ambiguïté existe sur les tarifs de location des salles lors d'une réservation pour un vin d'honneur en cas d'obsèques, et qu'il y a lieu de les clarifier. Tout en précisant que les tarifs ne sont appliqués que sur la salle des fêtes et qu'il n'y a jamais eu de location pour vin d'honneur, en dehors d'obsèques, elle propose de leur appliquer le tarif en vigueur défini dans le règlement de location des salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que les tarifs proposés de location des salles, pour un vin d'honneur et quelle qu'en soit la circonstance, soit appliqués, à savoir:

- 50 € (été) et 80 € (hiver) pour les habitants de la commune,
- 80 € (été) et 110 € (hiver) pour les locataires hors commune,
- gratuité pour les vins d'honneur organisés dans la petite salle. quelle que soit la raison,
- facturation systématique de la location de la vaisselle au tarif en vigueur au jour de la location.

## Bibliothèque - Renouvellement convention PMB

Madame le Maire expose que, dans le cadre de la maintenance informatique liée à la bibliothèque, la société PMB Services, propose le renouvellement du contrat annuel d'hébergement et d'assistance hotline, ainsi que le renouvellement du coût annuel de sécurisation SSL pour un montant de 664.49 € HT, soit 797.39 € TTC. Il y a une augmentation de 50 € par rapport à 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du renouvellement du contrat de maintenance des logiciels de la bibliothèque, auprès de la société PMB Services.

## Ets David Durand - Devis modificatif

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 05 janvier dernier, il a été accepté un devis d'électricité dans les bâtiments communaux. Ce dernier prévoyait l'installation d'une réglette sous le préau de la petite salle. Après réflexion, il s'avérait nécessaire de demander l'actualisation du devis comportant trois réglettes afin d'optimiser l'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le nouveau devis de l'entreprise David DURAND pour un montant de 3 620 € HT, soit 4 344 € TTC.

## APE «Les Branchés» - Demande de subvention

Madame le Maire expose que dans le cadre de projets éducatifs, l'APE les Branchés du collège André Duchesnes de l'île Bouchard sollicite une participation de la commune à hauteur de 5 € par élève (8 enfants concernés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte une participation de 40 € pour 8 élèves de la commune.

## Séance du 16 novembre

### Bibliothèque - Renouvellement de la convention avec le Département

Le 2 juin dernier, le Département (Direction du Livre et de la Lecture Publique) a adopté un nouveau schéma de développement de la lecture publique pour 2023-2028. Ce schéma s'accompagne de nouvelles conventions relatives au développement de la lecture publique et des bibliothèques qui annulent et remplacent celles en vigueur actuellement. Les clarifications demandées sur le texte ayant obtenu des réponses, les élu.es autorisent Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

### Logements rue du ruisseau : pré-diagnostic énergétique

A la demande de Madame le Maire, dans la perspective d'une isolation par l'extérieur des logements situés 2 et 2 bis rue du Ruisseau, l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) a diligenté un de ses agents afin d'effectuer un pré-diagnostic énergétique de ces logements.

A la lecture de ce document, un certain nombre d'actions sont à entreprendre, dont la décision revient aux élu.es. Ces actions peuvent être phasées dans le temps, certaines pouvant être réalisées à court terme, à moindre coût, d'autres nécessitant l'intervention d'un bureau d'études thermiques.

Afin d'avoir l'assurance d'obtenir des subventions (minimum 35 %), si ce projet devait se réaliser, il a été inscrit, par anticipation, dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et du Fonds Vert, l'objectif étant d'atteindre une diminution de consommation de 40% et la classe énergétique C, voire B, des logements concernés.

Pour aller plus loin dans la réflexion, l'ADAC a proposé ses services afin d'assister Madame le Maire dans la rédaction du cahier des charges aux fins de recrutement du bureau d'études. Après discussion, les élu.es acceptent cette proposition. Une consultation pour recruter un bureau d'études sera lancée au plus tôt, les délais étant assez long ( $\pm$  6 mois) et cette dépense sera inscrite au budget de 2024.

En attendant, **le logement situé au n° 2 est ouvert à la location.**

*Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier 2023, le Fonds Vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires.*

*Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.*



Actu, Infos &amp; News

le 23 septembre

Mariage de **Vesna Pazarkic**  
& **Frédéric Bouvier**



Image publiée avec l'autorisation des mariés

### Secrétariat de Mairie

Inversion exceptionnelle des horaires d'ouverture

Le secrétariat de mairie sera **fermé le lundi 27 après midi (ouvert le matin) et le mardi 28 matin (ouvert l'après-midi)**

### Réunion Plan Communal de Sauvegarde

La réunion publique prévue le **25 novembre est reportée** à une date ultérieure non encore fixée.

### SMICTOM - Enquête téléphonique

Dans le cadre de l'étude sur l'optimisation de la collecte et des biodéchets, une enquête téléphonique est en cours de réalisation **jusqu'au 30 novembre 2023**. Celle-ci est réalisée par **l'entreprise TMO** pour le compte du SMICTOM du Chinonais qui interroge les habitants du territoire sur la gestion des leurs déchets alimentaires et de jardin.



### Circulation - Modification de priorités

La Direction des routes et des mobilités du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, considérant la nécessité d'instaurer des **"STOP"** sur les voies communales de Lémeré aux intersections avec la RD 516 va effectuer des modifications de priorités.

Les usagers circulant sur les voies communales désignées ci-dessous devront marquer un temps d'arrêt et céder le passage à tout véhicule circulant sur la RD n° 516 aux intersections indiquées ci-après.

Voie/Intersection RD	Point Repère	Côté	Commune	Dénomination de la voie
Voie communale / RD 516	1+930	Droit	Lémeré	Route de Boissé
	2+092	Gauche		Route du Bois Saint Hilaire
	2+530	Gauche		Route de la Duboiserie
	3+292	Gauche		Route du Thenay
	3+340	Droit		Route des Bruères
	4+320	Droit		Route du Champs

Les date et durée de ces travaux ne nous pas été communiquées

Bienvenue à ...

Corrine Bernard, Le Bourg

Stéphanie Cumont, La Duboiserie

Coralie Petit, Stéphane Brayault et leurs enfants, La Chaussée

Jacques Niel et sa famille, Le Coudray

✪

Naissance de ...

Romy Moreau, le 29 septembre, (Le Bourg)

Toutes nos félicitations aux heureux parents

✪

Décès de ...

Jeannine Boissinot, le 15 novembre (le Coudray)

Nous renouvelons toutes nos condoléances à la famille

### Don du sang

Dans la salle des fêtes de Richelieu, rue Jarry

**Le Mardi 5 décembre de 15h30 à 19h00.**

RV via le lien :

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte/90588/sang/05-12-2023>



**DON DE SANG**  
Sur RDV : [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)

**RICHELIEU**  
Salle des fêtes  
Rue Jarry  
**Mardi 5 Déc.**  
de 15h30 à 19h

Partagez votre pouvoir. Donnez votre sang !

Revenez nous sur notre site

[dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr) ☎ 8000 159 900

### Opération Pull de Noël

**Du 4 au 15 décembre**, toute personne se présentant à la mairie vêtue d'un «Pull de Noël» se verra offrir un petit cadeau et une photo de son pull (... et seulement le pull !) sera prise et exposée lors des vœux du maire en janvier prochain.





## Point sur les travaux au Coudray



Les opérations de terrassement des tranchées sont finies.

**À partir du 15 février**, les réseaux (EDF, téléphone et fibre) seront enfouis, ce qui engendrera de nombreuses coupures électriques (une soixantaine). Ces dernières seront annoncées en amont via Panneau Pocket et courriels.

L'enlèvement des poteaux se fera dans la foulée.

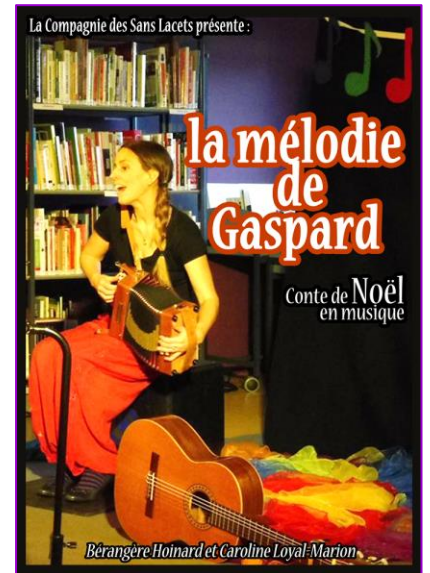
Normalement, l'ensemble des opérations sera terminé **autour du 15 avril 2024**



### Spectacle de Noël – Rappel

Dimanche 17 décembre

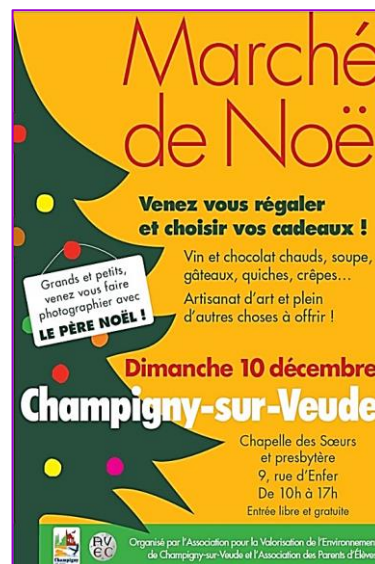
Le spectacle démarrant à 17h, il est demandé aux parents de bien vouloir être présent dès 16h45. Les invitations pour les enfants vont être envoyées sous peu. En cas d'absence lors de la distribution des cadeaux par le Père Noël, merci d'en informer la mairie au plus tôt, pour éviter de charger sa hotte inutilement (02 47 95 70 36 ou [commune-lemere@orange.fr](mailto:commune-lemere@orange.fr)).



### Remerciements ...

Un horticulteur local, soucieux de ne pas perdre une partie de sa production de chrysanthèmes a fait don à la commune d'une dizaine de bouliées qui décorent désormais la place de la mairie. Un grand merci à lui.

### En attendant Noël ...





# LES RV 2023

Les dates mentionnées sont celles connues à ce jour

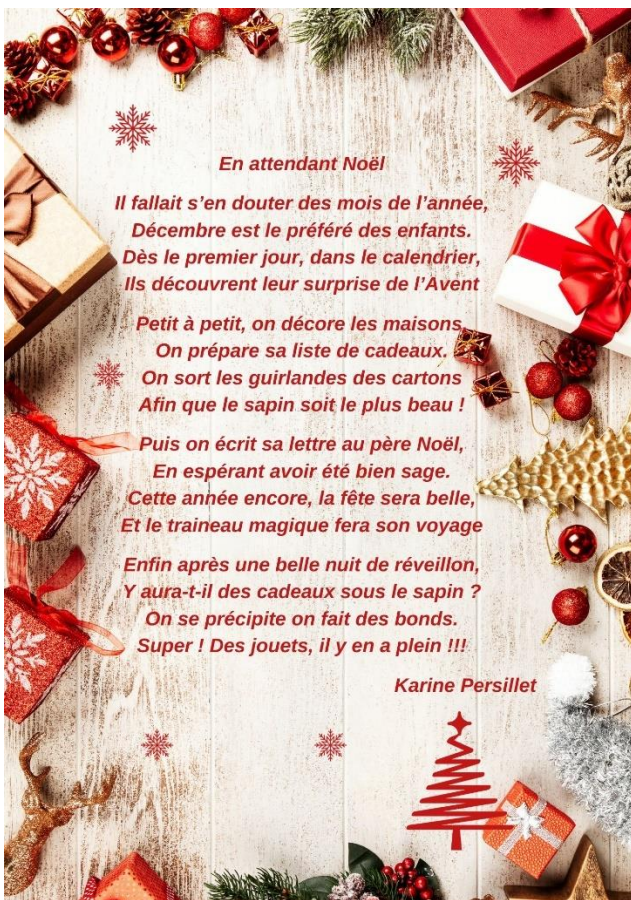
### Novembre

**Di 26** ..... Les Virtuoses - 16h - Le Cube - Panzoult ☘

### Décembre

**Je 14** ..... A Livre Ouvert - 18h - Bibliothèque - Lémeré Ⓛ  
**Di 17** ..... Arbre de Noël - 17h - Salle des Fêtes - Lémeré Ⓛ

- ☘ Ces manifestations entrent dans la convention culturelle de la CC-TVV <https://www.cc-tvv.fr/>
- Ⓛ Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau [www.chateaudurivau.com](http://www.chateaudurivau.com)
- Ⓛ Ces manifestations sont organisées par la commune de Lémeré [www.lemere.fr](http://www.lemere.fr)



### INFORMÉS OÙ QUE VOUS SOYEZ

Sur votre téléphone, grâce à  
 l'application Panneau Pocket



Flashez le code ci-contre pour accéder à toutes les informations de dernière minute de votre commune, ou installez l'application directement sur votre téléphone portable. Application gratuite et anonyme

Bulletin communal gratuit. Conception et rédaction réalisées par Mme le Maire.  
 Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS

### Prochaines permanences de Mme le Maire

Lundis 04 et 11/12 ..... de 18h00 à 20h00  
 Mardi 12/12..... de 18h00 à 20h00  
 Jeudis 30/11 et 07/12 ..... de 18h00 à 20h00  
 Vendredis 1<sup>er</sup>, 08 et 15/12..... de 14h00 à 18h00  
 Samedis 09 et 16/12 ..... de 10h00 à 13h00  
 Pour tout autre rendez-vous, s'adresser à la mairie



Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly  
 Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : [commune-lemere@orange.fr](mailto:commune-lemere@orange.fr)  
 Site : [www.lemere.fr](http://www.lemere.fr)



### Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale  
 Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : [biblio-lemere@orange.fr](mailto:biblio-lemere@orange.fr)  
 Horaires d'ouverture

Lundi		17h30-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h30-12h00	



### SUDOKU - n° 07-2023

#### Démoniaque

		2		3				
		6	7	2	9	3	1	
							7	
	2	7	9				5	
		3	8		7	2		
	9				3	7	4	
	4							
	7	5	3	9	4	8		
				7		4		

Une grille est composée de 81 cases soit 9 carrés de 9 blocs. Complétez cette grille de manière que pour chaque ligne chaque colonne et chaque carré de 9 cases tous les chiffres de 1 à 9 ne soient utilisés qu'une fois

### SOLUTION SUDOKU - n° 06-2023

5	8	4	3	6	9	7	2	1
3	6	2	7	1	8	5	9	4
9	1	7	2	5	4	8	6	3
7	5	1	4	2	6	9	3	8
6	2	3	8	9	1	4	7	5
8	4	9	5	7	3	6	1	2
2	3	5	6	8	7	1	4	9
4	5	6	1	3	5	2	8	7
1	7	8	9	4	2	3	5	6